

dernière déclara tout à coup que toutes ses douleurs avaient considérablement diminué, et elle put avaler de l'eau sans faire sa grimace habituelle. Après quelques séances, pendant lesquelles les parties douloureuses (pharynx, os de la face, muscles sterno-mastoïdiens) furent soumises, tour à tour, à l'action de la lumière électrique, la malade guérit complètement.

Depuis lors, notre confrère russe eut l'occasion d'utiliser l'action analgésique de la lumière électrique chez différents malades, et réussit à guérir ou à améliorer par ce procédé, des sciaticques, des douleurs nerveuses, des lumbagos, des reliquats douloureux de rhumatisme, etc. Il calma chez un malade atteint de laryngite tuberculeuse, des accès violents de toux devant lesquels même la morphine s'était montrée impuissante.

Pour ces applications thérapeutiques, M. von Stein se sert d'un manche en caoutchouc auquel aboutissent latéralement les deux électrodes. Un bouton à ressort situé à l'une des deux extrémités du manche sert à fermer et à ouvrir le circuit. A l'autre bout du manche est vissée la lampe électrique à incandescence, située au fond d'un réflecteur en forme d'entonnoir, de dimensions variables. Cet entonnoir est appliqué et promené sur la partie douloureuse. La lumière électrique pénètre ainsi profondément dans la peau qui, tout autour de l'entonnoir, prend un reflet rouge-feu. Les petites lampes de 3 à 4 volts doivent être préférées à celles de 10 à 12 volts, qui développent une trop grande chaleur et, au bout de quelques secondes, provoquent de la douleur. On peut toutefois remédier à cet inconvénient en augmentant la longueur des réflecteurs.

La durée des séances d'éclairage est, en moyenne, de 10 à 15 secondes pour la tête et de 1 à 5 minutes pour les autres régions du corps. La cessation des douleurs s'obtient parfois à la suite d'une seule séance de quelques secondes. On interrompt la séance dès que le malade accuse une forte sensation de chaleur.

Notons que les observations de M. von Stein se rapportent toutes à la lampe électrique à incandescence, et non pas à la lumière de l'arc voltaïque, dont l'effet n'a pas encore été étudié.

A quoi est due l'action analgésique de la lumière électrique? Doit-on la mettre aussi sur le compte de cette suggestion dont, soit dit en passant, on abuse un peu aujourd'hui dans l'explication de certains phénomènes? Tout n'est certainement pas suggestion dans les faits observés par M. von Stein, comme on le prouve, entre autres, sa première observation que nous avons relatée avec quelques détails, ainsi que les effets que M. von Stein et sa femme ont ressentis de la lumière électrique alors qu'ils étaient loin de s'y attendre. Du reste, l'action